

JETONS MOINS ET TRIONS MIEUX

A compter du 31 Janvier 2022, les ordures ménagères (conteneur gris avec couvercle vert) des communes d'Ardenne Métropole seront collectées tous les 15 jours à l'exception des hypercentres de Charleville-Mézières et Sedan, et les zones d'habitat collectif où les possibilités de stockage sont limitées.

Les raisons de ce changement ?

- **Pratique : adapter le service de collecte en porte-à-porte à l'utilisation réelle**

Ces changements sont destinés à prendre en compte les évolutions de nos comportements en matière de déchets ménagers. Une étude réalisée sur les communes rurales de notre territoire a démontré que dans les communes rurales et périurbaines, les bacs à ordures ménagères étaient sortis en moyenne 2 fois par mois et que le taux de remplissage était faible pour ceux qui étaient présentés le plus régulièrement à la collecte. Dans nombre de quartiers et rues en ville (hors hypercentre et habitat collectif) le rythme de présentation sera aussi de deux fois par mois.

C'est votre contribution au geste de tri qui permet aussi cette réduction de fréquence, qui diminuera les coûts de collecte et de traitement des déchets. L'objectif est de maîtriser les dépenses tout en garantissant à chacun un service de qualité adapté.

- **Économique : maîtriser les coûts de gestion des déchets**

Au niveau économique, ce changement permettra de diminuer les coûts de collecte et de maîtriser les coûts de gestion des déchets, dus à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) **décidée et perçue par l'Etat**. Si nous ne changeons pas nos comportements, cela se traduira par une augmentation de **20 %** de notre taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOMI), appliquée sur leur enfouissement.

- **Écologique : réduire les déplacements des camions de collecte**

Le transport des déchets entraîne des rejets de gaz à effet de serre. Ainsi, le changement de fréquence de collecte avec un passage tous les quinze jours contribue à réduire la pollution de notre environnement naturel.

Afin d'éviter tout désagrément lié à la conservation des déchets, nous vous rappelons qu'Ardenne Métropole met gratuitement des composteurs à votre disposition pour les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, marcs et filtres à café, ...)

De plus, « **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !** » Au-delà de l'importance du geste de tri, il est possible de limiter sa production de déchets par des gestes simples que vous pouvez retrouver sur notre site internet : ce sont autant de déchets qui ne seront pas enfouis. Nous avons conscience de demander à chacun des efforts importants mais il en va de notre responsabilité collective et d'une volonté de maîtriser notre fiscalité.

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez le 0800 29 83 55 ou prevention-dechets@ardenne-metropole.fr. Une réponse vous sera apportée sous 24 h